

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISÈRE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 12+1

Séance du 20 novembre 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 14 novembre 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : FRANCHÉLLIN Jean-Claude — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procurations : TORRES Gaëlle à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : RODRIGUES BARBOSA Florent

Délibération n° 2023 064

OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE SOCIÉTÉ TREDI

La Préfecture de l'Ain invite le conseil municipal à se prononcer sur le dossier de réexamen IED et la demande de dérogation aux niveaux d'émissions associés aux meilleures techniques disponibles relative à l'incinération de déchets, pour la société TREDI de Saint-Vulbas.

Monsieur le Maire présente le dossier à l'assemblée et invite les élus à se prononcer à ce sujet.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve le projet de la société TREDI de Saint-Vulbas et autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches relatives à cette délibération.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 6+1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

